



TEXTE ADOPTÉ n° 254
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

9 avril 2009

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord de coopération
en matière de sécurité intérieure entre le
Gouvernement de la République française et le
Gouvernement de la République de Slovénie,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi
dont la teneur suit :*

Voir les numéros : 1104 et 1410.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de coopération en matière de sécurité intérieure entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Slovénie, signé à Paris le 10 octobre 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 avril 2009.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1104.

ISBN : 2-1112-5520-3



9 7 8 2 1 1 1 2 5 5 2 0 3

ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale